



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie

Date d'ouverture : 04 octobre 2021

Date de clôture : 26 novembre 2021

Résultats : Janvier 2022

contact : plateforme.recherche.findevie@ubfc.fr

La Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des chercheuses et chercheurs (statutaires ou non-statutaires) travaillant sur le sujet de la mort et/ou de la fin de vie, afin d'impulser une dynamique de recherche aboutissant à des projets de recherche collaboratifs et interdisciplinaires.

1. Contexte et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

La fin de vie concerne toutes les populations, jeunes ou âgées. Chacun y est confronté, pour soi ou pour ses proches. Or, le vieillissement de la population et les progrès techniques de la médecine génèrent des situations de fin de vie de plus en plus complexes. Les questions relatives aux soins palliatifs et à la fin de vie sont devenues non seulement un enjeu sociétal et économique, mais aussi un objet de débats politiques, éthiques et juridiques et l'objet d'une médiatisation plus ou moins forte selon les périodes de l'histoire d'une société.

La [Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie](#) a établi une cartographie des forces de recherche existantes, mettant en lumière la présence d'une communauté scientifique et clinique de plus de [340 chercheur.e.s](#), toutes disciplines confondues, dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche français. La diversité des thématiques et des populations concernées par les situations de fin de vie révèle l'étendue et la variété de ce champ. Cette communauté constitue le bassin d'un véritable potentiel de recherche interdisciplinaire, impliquant aussi bien le secteur de la santé (sciences médicales et paramédicales) que celui des sciences humaines et sociales et des sciences de la vie.

L'objectif de cet AMI est d'inviter les chercheuses et chercheurs à faire émerger de nouveaux projets et de nouvelles thématiques dans ce domaine et de favoriser de nouvelles collaborations entre jeunes chercheur.e.s et chercheur.e.s confirmé.e.s et de contribuer à de nouvelles interfaces disciplinaires.

Les projets devront permettre d'appréhender des [défis sociétaux majeurs](#) tels que, à titre indicatif : l'évolution de l'organisation sanitaire et les droits des patients, la démocratie en santé, le développement et l'accès aux soins palliatifs ou l'accompagnement du deuil dans les sociétés

contemporaines.

2. Périmètre

L'AMI doit permettre le montage de projets collaboratifs de recherche à travers la constitution de groupes de recherche interdisciplinaires, associant chercheur.e.s confirmé.e.s et jeunes chercheur.e.s.

Cet AMI concerne les phases de conception et de faisabilité du projet de recherche ainsi que la soumission à des appels à projets nationaux ou d'envergure internationale.

3. Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt

3.1. Critères de recevabilité/d'éligibilité

Pour être examinés, les dossiers devront respecter les conditions suivantes :

- Tout descriptif du projet scientifique dépassant 3 pages rendra automatiquement le projet non recevable (cf formulaire de soumission).
- Être rédigés en langue française
- Être déposés par des porteurs de projet rattachés à une institution publique française ou d'un établissement privé d'intérêt collectif (ESPIC), pouvant justifier d'un contrat sur la durée du projet (personnel scientifique permanent – titulaire ou CDI, doctorants, post-doctorants, cliniciens rattachés à une équipe de recherche (professions médicales ou paramédicales).
- Démontrer une composante interdisciplinaire essentielle au projet
- Associer jeunes chercheur.e.s (étudiants de Master II, doctorants, post-doctorants) et chercheur.e.s confirmé.e.s (ceux-ci peuvent être membres d'équipes de recherche françaises, européennes, ou d'équipes internationales)
- Être déposés par des porteurs de projet figurant dans l'annuaire national de la Plateforme pour la recherche sur la fin de vie. Pour s'inscrire : <https://www.plateforme-recherche-findevie.fr/index.php/annuaire-chercheurs>

3.2. Modalités

- Le formulaire de soumission à renvoyer est disponible en Annexe 1.
- Il doit être envoyé à l'adresse suivante : plateforme.recherche.findevie@ubfc.fr au plus tard **le 26 novembre 2021 (minuit)**, après validation et signature du responsable du porteur du projet.
- Le fichier fourni devra être au format PDF, et nommé selon le principe suivant : AMI_PTF_2021_Nom et prénom du porteur de projet.

3.3. Moyens alloués

- Les projets sélectionnés recevront par convention de reversement un financement pour une durée de 12 mois (02/2022 – 02/2023) d'un montant ≤ 20 000 €.
- Les dépenses financées ne peuvent concerner que des frais de missions (y compris à l'étranger) et des frais de fonctionnement, frais de traduction, de publication, de participation à des journées d'études / colloques, du petit matériel pour la recherche
- Ne sont pas éligibles les dépenses d'investissement, les frais de gestion, les dépenses de personnel (seules les indemnités de stage peuvent entrer en dépenses de fonctionnement).
-

3.4. Calendrier

- ❖ Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : **04 octobre 2021**
- ❖ Date limite de dépôt des projets, par mail uniquement : **26 novembre 2021, minuit**
- ❖ Analyse des réponses par le Comité d'évaluation : **décembre 2021**
- ❖ Résultats formalisés par courriel : **janvier 2022**

4. Modalités d'évaluation

Toutes les demandes éligibles seront examinées par le comité d'évaluation des projets composé pour chaque projet d'un membre du Conseil Scientifique ou du Bureau de la Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie, ainsi que d'un expert extérieur sollicité pour sa connaissance du domaine abordé dans les projets candidats.

Le comité d'évaluation des projets évaluera les candidatures reçues, individuellement, à l'aune des critères suivants :

- Les projets devront démontrer une composante interdisciplinaire structurelle et la mise en œuvre des moyens nécessaires à la synergie entre chercheur.e.s.
- Les projets devront permettre d'appréhender des **défis sociétaux majeurs** tels que l'évolution de l'organisation sanitaire et les droits des patients, la démocratie en santé, le développement et l'accès aux soins palliatifs ou l'accompagnement du deuil dans les sociétés contemporaines. *Le projet ne doit pas nécessairement concerner ces thématiques ; ces défis sont ici suggérés à titre indicatif.*
- Qualité et originalité de la recherche proposée
- Participation exigée de jeunes chercheur.e.s (étudiants de Master II, doctorants, post-doctorants) et de chercheur.e.s confirmé.e.s.
- Appel à projet visé au terme de l'élaboration du projet soutenu dans le cadre de l'AMI (ex : ANR, PHRC, projet européen, etc.)

5. Suivi des projets retenus

- Un rapport financier détaillant l'utilisation des fonds alloués sera demandé à la fin du projet.
- Le cas échéant, une preuve de soumission du projet dont le montage a été soutenu par cet AMI, à un AAP national ou international devra être fourni avant la fin de la convention.
- Les équipes soutenues seront sollicitées pour présenter à la Plateforme l'avancée de leur projet (un point d'étape à 6 mois et un bilan complet à 12 mois).
- Les projets soutenus bénéficieront d'un appui à la communication et à la valorisation au sein de la communauté scientifique comme du grand public par la Plateforme.
- Les lauréats de l'AMI devront mentionner le financement obtenu dans toutes les publications et communications orales liées au projet soutenu et/ou utiliser le logo de la Plateforme et de l'Université Bourgogne Franche-Comté.

>> Pour toute question concernant les modalités de l'AMI « Fin de vie » 2021 :
plateforme.recherche.findevie@ubfc.fr

